

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 25/09/2025

Date d'affichage : 07/10/2025

L'an deux mil vingt cinq, le trois octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, M. Bruno PILLET, Mme Delphine GARDE, Mme Christelle AUZELOUX, M. Dominique VILLENEUVE, Mme Sandrine GOFFLO, Mme Caroline PICARDA, Mme Carine DUCHOWICZ.

Étaient absents excusés : M. Claude VILLENEUVE, M. Stéphane VEZINE, M. Christian LEYMARIE, M. Clément LOUBRIAT.

Étaient absents non excusés : M. Adrien LEBAS, M. Yoann ROUQUIE, M. Franck CAMUS.

Procurations : M. Claude VILLENEUVE en faveur de M. Didier DUBUIS, M. Stéphane VEZINE en faveur de M. Bruno PILLET.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Mme Carine DUCHOWICZ

Délibération n° MA-DEL-2025-001

OBJET : Avenant de redéploiement des aides financières inscrites au Contrat de Solidarité 2023-2025 du Département de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° DE202-11 en date du 31/03/2023 qui approuvait le Contrat de Solidarité 2023-2025.

Le Maire expose qu'il convient de solliciter un avenant de redéploiement des aides prévues pour les ajuster aux différents projets de travaux.

Le Maire propose de redéployer les aides comme suit :

- Rénovation énergétique de la salle des fêtes : Le montant total des travaux 336 844 € HT auquel s'ajoutera le coût du mobilier et de la sonorisation.

Prévoir un complément de travaux subventionnable de 100 000 € HT et réaffecter 40 000 € d'aides financières de la ligne "Halle ouverte"

Le plan de financement du projet serait le suivant :

- DETR : 151 580 €
- FST : 32 360 €
- Département : $40\ 000 + 40\ 000 = 80\ 000 \text{ €}$
- reliquat : les fonds propres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20251003-MA-DEL-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025

Publication : 08/10/2025

- déployer une nouvelle opération "Aire de jeux" pour un montant de dépense de 8 000 € et réaffecter 2 000 € d'aide financière de la ligne "Travaux d'amélioration énergétique mairie école Cantine"

Le plan de financement du projet serait le suivant :

- Département : 2 000 €
- reliquat : les fonds propres

- Couverture local boulodrome transformé en "Création dun local multiassociatif" : le montant de dépenses est porté à 137 000 € HT, il convient de réaffecter 13 382 € d'aide de la ligne "Travaux d'amélioration énergétique mairie école cantine"

Le plan de financement serait le suivant :

- Fonds européens FEDER : 65 000 €
- département : 17 400 + 13 382 = 30 782 €

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal ce projet de délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

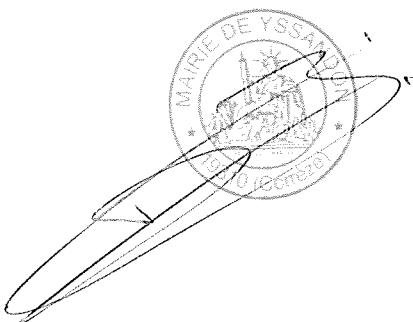
APPROUVE le redéploiement des aides financières inscrites au Contrat de Solidarité 2023-2025 comme indiqué ci-dessus,

SOLLICITE un avenant de redéploiement au contrat de solidarité 2023-2025 pour réaffecter les aides tel que prévu ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie
d'affichage le 07/10/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20251003-MA-DEL-2025-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025
Publication : 08/10/2025